

LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. GUEVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme BEUPERE, Mme ROQUIGNY, M. LARDANS

Absentes excusées avec pouvoir : Mme DUFOUR (pouvoir à Mme MALETRAS)
Mme MORIN (pouvoir à Mme ROQUIGNY)

Absent excusé sans pouvoir : M. LEFEBVRE

Mme BEUPERE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2021, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Dans ses communications, M. le Maire fait part à ses collègues des remerciements qui lui ont été adressés pour les subventions annuelles aux associations locales (Groupe Théâtral, Banque Alimentaire, AFM Téléthon, NLROC).

Il poursuit en expliquant au conseil que la Communauté de communes Terroir de Caux n'a pas obtenu cette année de financements dans le cadre de la DETR pour les travaux de voirie. Il en découle un surcoût à la charge de l'intercommunalité et des communes concernées qui sera pris en charge à hauteur de 50% par la communauté de communes, le solde sera reporté sur les communes. Luneray est concernée pour la rue du Clos des Dix Acres.

M. le Maire termine ses communications en informant ses collègues que les 2 demandes de subvention qu'il avait déposées auprès de l'Etat au titre de la DETR ont été acceptées: la 1^{ère} concernait l'achat de matériel informatique et robotique pour les écoles dont le coût est ramené de 20 541 € à 4 108 € après subventions de Label Ecoles Numériques et DETR, la 2^{nde} portait sur la construction du city stade : 66 054 € subventionnés à hauteur de 31 237 € par le Département et la DETR.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :


-un accord est donné pour renouveler pour une durée de 3 ans le contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque avec la société NOVALYS. Coût annuel : 422 € HT.

-le conseil municipal décide d'adhérer à la mutualisation proposée par la CCTDC pour la réalisation des travaux de défense incendie.

-une subvention de 1 000 € est votée au profit de l'US Luneray pour les 100 ans du club.

-la durée hebdomadaire de travail de l'agent en charge de l'entretien des équipements sportifs passera à 35h à compter du 1^{er} septembre 2021.

-M. Thierry BASTION sera recruté le 1^{er} septembre prochain en qualité de garde-champêtre des communes de Luneray, Avremesnil et Gruchet-Saint-Siméon. Dans cette optique, un régime



indemnitaire est créé pour la filière police municipale, et une nouvelle ligne mobile sera souscrite auprès d'Orange.

-afin de répondre à la demande des familles, un accueil des enfants des écoles maternelle et élémentaire sera organisé toute la journée du mercredi (7h30-18h30) à compter de la rentrée de septembre 2021. L'effectif maximal sera de 24 enfants.

-le conseil municipal décide d'emprunter une somme de 205 000 € auprès de la Caisse d'Épargne afin de financer l'achat de terrains de la rue du Marquis de Radiolles (délibération du 27 mai 2021). Taux fixe sur 15 ans : 0,85 %.

-l'avant-projet d'aménagement du centre-bourg, remodelé à la demande de la nouvelle municipalité par M. CRAQUELIN Architecte Paysagiste, est approuvé par le conseil municipal. Les travaux dont le coût est estimé à 2 040 000 € HT, se dérouleront en 3 phases : Phase 1 – Agrandissement et modification de l'accès du parking des tennis, Phase 2 – Requalification de la place et des abords de l'église, Phase 3 – Réaménagement du jardin du presbytère, de la rue du Général de Gaulle, d'une partie de la rue de la République, de la rue de la Porte Rouge, et du Monument aux Morts.

-afin d'engager l'étude de réhabilitation de la mairie, il est procédé à un vote afin de savoir si le conseil souhaite conserver la salle du rez-de-chaussée de la mairie pour son usage actuel (salle d'exposition, salle de réunion et bureau de vote) ou supprimer cette salle en l'ouvrant complètement afin qu'elle retrouve sa fonction de halle. A la majorité des membres présents, l'option n°1 est retenue.

-en réflexion depuis plusieurs mois, la question du devenir de la Résidence Autonomie Les Tilleuls est tranchée : le conseil municipal choisit, à la majorité, de la céder à la société SEMINOR contre une indemnisation de 530 000 € et l'engagement que soient réalisés les travaux de réhabilitation de la résidence estimés à un coût de 1 325 050 € TTC.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H07.